

délégués - en exercice	97
- présents	51
Pouvoirs	7
Total votants	58

Affaire n°197/12-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE
CONVENTION ENTRE LE SIVOM, LA CCOB ET
LE SIETOM

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq le lundi 8 décembre 2025 à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 2 décembre 2025 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Dominique BECQUART

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Guillaume CHATELOT, Louis-Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :

Joël BIGOT, Christophe COULOUY, titulaires, Jonathan WOFSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Laurent GAUTIER, titulaires, Patrick OFFROY, Madani KHALOUA, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, David VICENTE, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires, Julie GYONNET, Bernard NENY, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. DEVAUX à M. CHATELOT (CCBRC)
- de Mme TREZENTOS-OIVEIRA à M. TABUY (CAPVM)
- de M. BOUCHART à Mme CELANIE (CAPVM)
- de M. BONVOISIN (CCBRC) à M. RODRIGUEZ (CCVB)
- de Mme SEMONSU à M. PIOT (CCBRC)
- de M. COQUELET à Mme TROTTIER (CCVB)
- de M. COCQUELET à M. CHAUMONT (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Cédric Leseine, Emmanuel Anthoine, Patricia Chauvaux, Thomas Berthon, Guillaume Klotz.

Excusées : Virginie Brinjean, Nicole Vibert

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc.

Excusées : Nathalie Canet, Michelle Bouilland Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, Jean-Pierre Boutheon, Jonathan Zerdoun.

Excusés : Sofiane Ghozlane, Jean-Pierre Foubert, Jean-Claude Olivieri, Hocine Oumari.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Christine Fleck, Frédéric Marcoux.

Excusés : Espérance Audineau, Patrick Vordonis, Suzanne Barnet, Claude Seveste, Ziain Tadjine, Alain Green.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, François Moratille, Jean-Claude Delavaux

Excusés : Thierry Herry, Nathalie Robaey.

197/12-2025 : Autorisation de signature d'une convention entre la Brie et le SIETOM

ID : 077-257703546-20251208-197_12_2025-DE

Afin d'assurer un service de proximité aux habitants de la commune de Servon, la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, le SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts et le SIETOM de la région de Tournan-en-Brie sont d'accord pour s'entendre sur une convention tripartite qui permettrait de donner accès aux habitants de Servon à toutes les déchetteries du SIVOM à la place de l'accès aux déchetteries du SIETOM.

Entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIETOM, notamment l'article 7,

Considérant le projet de convention relatif à l'utilisation des déchetteries du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts par les habitants de la commune de Servon,

Le Comité Syndical,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec le SIVOM et la CC de l'Orée de la Brie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 9 décembre 2025.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.